



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 31 août 2022

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
 - Henchoz Mikaël, Joakim et Valentin, La Combaz : Changement de porte du local de réception du lait (parcelle RF No 256).

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Henchoz Corinne et Eric, Devant le Village : Création d'un local de stockage au sous-sol (parcelle RF No 742).
 - Gutknecht Henri, En l'Ouge : Construction d'un couvert (parcelle RF No 646).
 - Dubuis François et Mäder Dubuis Dominique, Le Village Derrière : Assainissement énergétique du chalet existant (parcelle RF No 431).